

Jeudi 2 mars 2023



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 21  
ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**DIX HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**

**DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC**

M. SALA

(N° 201) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

N. FONTAINE

(N° 202) — *Loi sur les zones tampons relatives aux manifestations contre l'avortement/The Abortion Protest Buffer Zone Act*

M. BUSHIE

(N° 203) — *Loi désignant la Journée du chandail orange à titre de jour férié (modification de diverses lois)/The Orange Shirt Day Statutory Holiday Act (Various Acts Amended)*

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas)

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation pour la sensibilisation aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Licence Plates for MMIWG2S Awareness)*

U. ASAGWARA

(N° 205) — *Loi sur la réduction du temps supplémentaire obligatoire des infirmiers (modification de diverses lois)/The Restricting Mandatory Overtime for Nurses Act (Various Acts Amended)*

M. KINEW

(N° 206) — *Loi sur Louis Riel/The Louis Riel Act*

N. FONTAINE

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. MOSES

(N° 208) — *Loi sur la protection des jeunes sportifs/The Protecting Youth in Sports Act*

M<sup>me</sup> LATHLIN

(N° 210) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé en cas de fausse couche ou de mortinaissance)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Miscarriage or Stillbirth)*

N. FONTAINE

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur l'exécution réciproque des jugements/The Reciprocal Enforcement of Judgments Amendment Act*

N. FONTAINE

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act*

M. LAMONT

(N° 215) — *Loi sur les accords de confidentialité/The Non-Disclosure Agreements Act*

M. MALOWAY

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (droit de réparer les produits électroniques)/The Consumer Protection Amendment Act (Right to Repair Electronic Products)*

M. GERRARD

(N° 217) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé/The Health System Governance and Accountability Amendment Act*

N. FONTAINE

(N° 218) — *Loi sur la désignation de juge puîné (modification de diverses lois)/An Act Respecting the Title "Associate Judge" (Various Acts Amended)*

## PROPOSITIONS

M<sup>me</sup> LATHLIN — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à enfin tenir ses promesses et à offrir un meilleur soutien aux victimes d'agression sexuelle grâce au programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle

### 3. Attendu :

qu'en 2018, le Manitoba comptait plus de 113 cas d'agression sexuelle pour 100 000 habitants, soit bien plus que la moyenne nationale;

que puisque la majorité des cas d'agression sexuelle ne sont pas déclarés à la police, le nombre réel de cas est probablement bien plus élevé;

qu'à la suite d'une agression sexuelle, un accès rapide à des soins de qualité est crucial afin que les victimes puissent bénéficier du soutien dont elles ont besoin et que des preuves puissent être recueillies pour que justice soit faite;

que le programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle, géré par le Centre des sciences de la santé de Winnipeg, offre un soutien essentiel aux victimes de ce type d'agression et aide à recueillir des preuves en vue de poursuites potentielles;

que le programme n'est doté que d'une seule infirmière à temps plein et qu'à peine plus d'une douzaine d'autres infirmières sont de garde en dehors de leurs heures de service pour examiner les victimes;

que la demande pour le programme a augmenté et qu'entre avril 2022 et janvier 2023, 764 victimes ont été traitées, soit une hausse de près de 50 % depuis 2017-2018;

qu'en avril 2022, le gouvernement provincial a promis d'investir 640 000 dollars par an pour soutenir le programme et d'embaucher cinq infirmières supplémentaires ainsi qu'un coordonnateur provincial;

que le gouvernement provincial a manqué à toutes ces promesses, contribuant ainsi à la pénurie actuelle de personnel, et qu'il ne soutient ni les victimes d'agression sexuelle ni les infirmières du programme;

que le gouvernement provincial n'apporte pas non plus le soutien nécessaire aux victimes d'agression sexuelle des collectivités rurales et du Nord, certaines de ces victimes étant des enfants;

qu'en raison de cette pénurie, au moins 14 victimes d'agression sexuelle ont été renvoyées chez elles avec pour instruction de ne pas se doucher et de ne pas s'essuyer jusqu'à ce qu'elles reviennent au centre une fois le personnel disponible;

qu'il est urgent d'agir afin de régler la pénurie de personnel au sein du programme et de veiller à ce que les victimes d'agression sexuelle soient soutenues et bénéficient d'un accès rapide à des soins;

que la pénurie de personnel au sein du programme n'est qu'un exemple des conséquences néfastes qu'ont eues sur les Manitobains les coupes budgétaires du gouvernement provincial visant le système de santé et les travailleurs de la santé de première ligne,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à enfin tenir les promesses faites aux infirmières et aux infirmiers et à offrir un meilleur soutien aux victimes d'agression sexuelle en soutenant davantage le programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle et en veillant à ce qu'il dispose du personnel nécessaire.

---

## PROPOSITIONS — DÉBAT

1. U. ASAGWARA — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à cesser de privatiser les soins de santé et à investir dans le système de soins de santé public du Manitoba  
(M. GERRARD — 6 minutes — Il reste 126 minutes.)

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

## AFFAIRES COURANTES

### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 11) — *Loi de 2023 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2023*

M. le *ministre* NESBITT

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*

M. le *ministre* CULLEN

(N° 14) — *Loi d'exécution du budget de 2023 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2023*

M. GERRARD

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur les réserves écologiques (corridors écologiques)/The Ecological Reserves Amendment Act (Ecological Corridors)*

M. MALOWAY

(N° 219) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les machines et le matériel agricoles (droit de réparer les véhicules et le matériel)/The Consumer Protection Amendment and Farm Machinery and Equipment Amendment Act (Right to Repair — Vehicles and Other Equipment)*

M. MALOWAY

(N° 220) — *Loi sur la protection des droits des acheteurs de véhicules automobiles neufs/The New Motor Vehicle Buyers' Rights Act*

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas)

(N° 221) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales (rapport sur les décès par surdose)/The Fatality Inquiries Amendment Act (Overdose Death Reporting)*

M. ALTOMARE

(N° 222) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs)*

M<sup>me</sup> MARCELINO

(N° 223) — *Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba (éducation des adultes)/The Manitoba Assistance Amendment Act (Adult Education)*

---

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

## **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

## **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## **QUESTIONS ORALES**

## **PÉTITIONS**

M. ALTOMARE

M<sup>me</sup> LATHLIN

T. LINDSEY

M. MALOWAY

M<sup>me</sup> MARCELINO

M. MOSES

M. REDHEAD

M. SALA

M. SANDHU

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas)

## **GRIEFS**

## ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

#### DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

(Période des questions — 15 minutes)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

(M. WIEBE — 28 minutes)

---

#### DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*

M. le *ministre* NESBITT

(N° 8) — *Loi sur la sécurité et l'entretien des sentiers pour véhicules à caractère non routier/The Off-Road Trails Safety and Maintenance Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*

M. le *ministre* CULLEN

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (abrogation de la taxe de responsabilité sociale)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Social Responsibility Fee Repealed)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 12) — *Loi corrective de 2023/The Minor Amendments and Corrections Act, 2023*

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc du Roi/The Court of King's Bench Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* GORDON

(N° 17) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act (2)*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les infractions provinciales/The Provincial Offences Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres/The Conflict of Interest (Members and Ministers) Amendment Act*

M. le *ministre* PIWNIUK

(No 21) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

M. le *ministre* PIWNIUK

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale/The Vulnerable Persons Living with a Mental Disability Amendment Act*

M. le *ministre* NESBITT

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les incendies échappés/The Wildfires Amendment Act*

M. le *ministre* REYES

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (pompiers affectés aux incendies échappés)/The Workers Compensation Amendment Act (Wildfire Firefighters)*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur les délais de prescription et la Loi sur les officiers publics/The Limitations Amendment and Public Officers Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 28) — *Loi modifiant certaines lois concernant les administrations locales/The Local Government Statutes Amendment Act*

T. LINDSEY

(N° 224) — *Loi modifiant la Loi sur les infrastructures de transport/The Transportation Infrastructure Amendment Act*

---

## QUESTIONS ÉCRITES

M. LAMONT

1. Les médias ont rapporté qu'une demande d'accès à l'information indiquait qu'il n'existait aucun document ni aucune note consignante par écrit des discussions entre le ministère de la Justice, les services de police et le convoi pendant l'occupation du convoi à l'Assemblée législative du Manitoba et le barrage au poste frontalier d'Emerson. Pourquoi ces discussions n'ont-elles pas été consignées et qui était responsable de cette décision?
2. Comment le gouvernement provincial a-t-il pu prendre des décisions, donner des conseils, planifier ses activités et en faire le suivi sans consigner les discussions concernant l'occupation du convoi à l'Assemblée législative du Manitoba qui a duré plusieurs jours, a ralenti la circulation sur les routes, a causé des embouteillages à la frontière avec les États-Unis et a nécessité l'intervention de multiples services des forces policières et de sécurité comme le Service de police de Winnipeg, la GRC et le service de sécurité de l'Assemblée législative?



3. Il a été reconnu publiquement que l'occupation du convoi a donné lieu à des menaces, à de l'intimidation, à des occupations et à des barrages et que ses organisateurs, tel Pat King, ont proféré des menaces répétées de violence sous-entendue dans les médias sociaux pendant des mois et qu'ils ont déclaré que des politiciens et d'autres personnes seraient la cible de munitions chargées. La première ministre rendra-t-elle public le rapport d'évaluation complet de la GRC étant donné qu'elle a écrit au premier ministre du Canada pour l'informer que, sur la base des conseils de la GRC, le gouvernement provincial n'était au courant d'aucune activité d'espionnage ou de sabotage, d'aucune activité clandestine influencée par des acteurs étrangers, ni d'aucune menace sérieuse de violence cherchant à détruire ou à renverser le gouvernement canadien?
4. Depuis qu'il est en poste, le président-directeur général actuel d'Hydro-Manitoba a-t-il consulté les dirigeants des Premières nations, dont la Manitoba Keewatinowi Okimakanak dans le nord de la province, au sujet des projets de la société et, le cas échéant, combien de consultations ont eu lieu?

M<sup>me</sup> LAMOUREUX

5. En décembre 2022, les divulgateurs d'actes répréhensibles de « The Link », anciennement MacDonald Youth Services, ont affirmé que l'organisme connaissait des difficultés, notamment que 50 % du personnel avait dû être remplacé et qu'il y avait des allégations voulant que de mauvais traitements aient été infligés au personnel et aux clients, certains d'entre eux étant des jeunes autochtones, et que le président-directeur général et le conseil d'administration aient pris des décisions financières discutables, certaines de ces allégations datant de 2019 voire avant. La ministre des Familles est-elle au courant de plaintes et de lettres faisant état de préoccupations que son ministère aurait reçues au sujet de l'organisme « The Link » avant les lettres des divulgateurs de décembre 2022 et de janvier 2023 et peut-elle indiquer le nom de la tierce partie qui s'occupe de l'enquête sur l'organisme et la nature de son mandat?
6. La ministre des Familles peut-elle expliquer pourquoi le président-directeur général et le conseil d'administration de l'organisme « The Link » n'ont pas été relevés de leurs fonctions après qu'il a été décidé que des allégations graves — voulant notamment que des amis et des membres de la famille aient été embauchés à titre préférentiel à des postes de gestion et que des fonds aient servis à l'achat de mobilier et à d'importants travaux de rénovation dans ses locaux flambant neufs — justifiaient qu'une enquête soit menée.

M. GERRARD

7. La ministre de la Santé peut-elle expliquer la politique actuelle du gouvernement provincial concernant le signalement d'incidents critiques et indiquer de quelle manière cette politique appuie les travailleurs de la santé qui ont été touchés par de tels incidents?
8. L'ensemble résidentiel Lions Place a été construit à l'origine afin de fournir des logements abordables aux aînés et le gouvernement provincial a accepté d'assumer le coût du loyer après que la direction de l'ensemble résidentiel a demandé une augmentation de 10 % des loyers applicable à compter d'avril 2022. Pourquoi la province est-elle prête à verser une subvention directe à un locateur de l'Alberta — une société privée par surcroît — alors qu'à long terme, il serait moins coûteux d'appuyer directement la Lions Foundation?

9. Quelles mesures la ministre de la Santé a-t-elle prises pour collaborer avec le Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba ainsi que la Rady Faculty of Health Sciences et le Max Rady College of Medicine de l'Université du Manitoba pour que plus de diplômés internationaux en médecine soient autorisés à exercer leur profession au Manitoba et ainsi permettre à la province de faire face à la pénurie critique de médecins de famille et de spécialistes?
-